**Motion Conseil des maîtresses et des maîtres**

Le premier article du Code de l’éducation indique que « *Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction.* » C’est bien dans ce sens que nous travaillons. Or, la mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » va à l’encontre de ce principe, de nos principes et de notre professionnalité.

La politique actuelle en matière d’éducation construit une école qui renonce à la démocratisation de la réussite scolaire. Le renforcement des repères annuels, le rétablissement du redoublement, la généralisation des évaluations standardisées à tous les niveaux de l’école élémentaire, sont des éléments de construction de cette école inégalitaire et préparent le terrain à la constitution des groupes de niveaux au collège.

En effet, la réforme dite du « Choc des savoirs » prévoit de répartir, dès la fin du mois de septembre, les futur·es collégien·nes dans des regroupements de niveau en français et mathématiques. Ces regroupements auront de lourdes conséquences sur l’estime de soi de nos élèves. Loin de réduire les inégalités scolaires, les groupes de niveaux vont les augmenter comme le démontre la grande majorité des études.

Nous ne participerons pas au tri de nos élèves. **A l’appel de la FSU-SNUipp et du SNES-FSU, nous refusons de transmettre toute information permettant la mise en œuvre des groupes de niveaux (tableau sur les compétences des élèves en mathématiques et en français).**

**Par conséquent, nous ne contribuerons pas à leur mise en œuvre et demandons leur abandon.**

**Déclaration conseil école-collège**

Si nous sommes présent·es dans ce conseil école-collège , c’est que nous sommes attaché·es à la liaison entre les personnels du premier et du second degré afin de permettre la meilleure entrée possible en sixième pour les élèves. En cela, l’expertise des professeur·es des écoles est fondamentale. Les échanges d’informations y ont toujours eu lieu dans l’intérêt des élèves, afin de permettre le meilleur accompagnement possible, la prise en charge rapide des situations préoccupantes et la constitution de classes hétérogènes.

La réforme dite du « Choc des savoirs » risque de dévoyer ce conseil s’il venait à répartir les futur·es collégien·nes dans des regroupements de niveau en français et mathématiques. Ces regroupements auront, comme le démontrent la grande majorité des études, des effets délétères sur la progression des élèves quel que soit leur niveau. L’incidence sur l’estime de soi des élèves nous préoccupe également.

Nous refusons de trier nos élèves et, à l’appel de la FSU-SNUipp et du SNES-FSU, nous nous opposons à ce que nos travaux puissent conduire à l’élaboration de cette aberration pédagogique, sociale et professionnelle. Ainsi, par exemple, nous ne réduirons pas les capacités des élèves en mathématiques et français à trois niveaux (A, B ou C).

Le premier article du Code de l’éducation indique que « Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. »

C’est bien dans ce sens que nous travaillons. **La mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » va à l’encontre de ce principe, de nos principes et de notre professionnalité. Nous ne participerons donc pas à sa mise en œuvre et demandons son abandon.**